



CERCLE D'ESCRIME
DE MELUN

SALLE ERNEST-REVENU
Complexe sportif - Place de la Motte aux Cailles
77000 MELUN
Tél. : +33 (0) 1 64 39 13 04
Fax : +33 (0) 1 64 39 17 58
e-mail : cerclescrime.melun@wanadoo.fr

MELUN le 25 septembre 2002

Monsieur le Président,
Cher Maître,

Les membres du Comité Directeur du Cercle d'Escrime de MELUN ont le plaisir d'inviter vos tireurs à participer au

CHALLENGE Ernest REVENU
Circuit National Open Séniors
Fleuret Masculin

qui se déroulera les **Samedi 9 Novembre et Dimanche 10 Novembre 2002**

Nous vous prions de trouver, ci-joint, tous les renseignements relatifs à cette compétition.

Au plaisir de vous retrouver à notre Challenge, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Cher Maître, à l'expression de nos courtoises et sportives salutations.

Le Président

G. VETU

UNION SPORTIVE
MELUNAISE

FEDERATION FRANÇAISE
D'ESCRIME

LIGUE D'ESCRIME
DE CRETEIL

Association loi 1901 déclarée en Préfecture de Seine-et-Marne le 04 Août 1951 sous le n° 01403 - N° Agrément D.D.J.S. - A 5 77 94 0687

CERCLE D ESCRIME DE MELUN

SAMEDI 09 et DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2002

CHALLENGE Ernest REVENU

CIRCUIT NATIONAL OPEN SENIORS

Fleuret Masculin

LIEU

SALLE DES FETES DE MELUN
Quai Joffre
77000 MELUN

ENGAGEMENT : 8 €

Compte tenu des impératifs de la formule, aucun engagement ne pourra être pris sur place, le jour de la compétition.

En conséquence, les engagements devront impérativement parvenir au C.E. MELUN le Mercredi 06 novembre au plus tard.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Président du C.E.M
Salle d'Armes E. REVENU
Complexe sportif
Place de la Motte aux Cailles
77000 MELUN

RECOMPENSES : Les 8 premiers.

REGLEMENT

ARTICLE 1

L'épreuve se déroulera conformément au règlement mis en vigueur par le Cahier des Charges de la F.F.E.

La compétition est ouverte à tous les tireurs français et étrangers en règle avec la F.F.E ou la F.I.E.

ARTICLE 2

Les classements qui seront pris en compte seront les derniers classements actualisés et établis par la F.F.E et F.I.E.

ARTICLE 3

Formule de l'épreuve (entrée progressive)

📅 Samedi

*** 1er tour de poule**

Appel :	14 H 30
Scratch :	15 H 00
Début poule :	15 H 30

⇒ pour tireurs français classés au Classement National actualisé de la 65ème place jusqu'au tireur non classé

⇒ pour tireurs étrangers non classés F.I.E. s'inscrivant individuellement ou par l'intermédiaire de leur club

*** 2ème tour de poule**

Appel :	16 H 00
Scratch :	16 H 30
Début poule :	17 H 00

⇒ pour les tireurs qualifiés au 1er tour de poule + les tireurs français classés au Classement National actualisé de la 33ème à la 64ème place

⇒ pour les tireurs étrangers non classés F.I.E. engagés sous l'égide de leur Fédération Nationale.

📅 Dimanche

*** 1er tour de poule**

Appel :	07 H 30
Scratch :	08 H 00
Début poule :	08 H 30

📅 pour les qualifiés à l'issue du 2ème tour de poule du samedi

📅 pour les tireurs français classés au Classement National actualisé de la 1ère à la 32ème place.

📅 pour les tireurs français et étrangers classés F.I.E.

*** 2ème tour de poule**

↳ pour les qualifiés à l'issue du 1er tour de poule du dimanche.

- **Tableau de 64 ou 128** avec élimination directe sans repêchage jusqu'à la finale.
La qualification pour le tableau se fait en fonction de l'indice du 2ème tour de poule.
Le classement dans le tableau se fait sur addition des indices des 2 tours de poules.

ARTICLE 4

Les matchs

En poule : ils se disputent en 5 touches sur une durée maximum de 4 mn.

En élimination directe : 15 touches sans écart en 3 reprises de 3 mn avec 1 mn de repos entre chaque reprise, avec intervention autorisée de l'entraîneur.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, et avant qu'une minute supplémentaire ne soit accordée pour départager les deux tireurs à la première touche décisive, l'arbitre procédera au tirage au sort qui désignera le vainqueur du match si l'égalité devait persister après cette minute (règlement F.I.E.)

ARTICLE 5

Tous les engagements doivent parvenir le mercredi 06 novembre 2002 au plus tard.

Aucun engagement ne sera pris après cette date, ni le jour de la compétition.

ARTICLE 6

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité conformément au chapitre V du R.L. de la F.F.E.

ARTICLE 7

Les clubs inscrivant 5 tireurs ou plus seront tenus de présenter un arbitre.

ARTICLE 8

Le Directoire Technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition. Il pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec le règlement de la F.I.E. pour le bon déroulement du challenge.

FICHE D'ENGAGEMENT
CHALLENGE Ernest REVENU
Fleuret masculin

CLUB :

Adresse :

Maître d'Armes :

N° licence
(huit premiers chiffres)

	N° LICENCE (4 derniers chiffres)	NOM-Prénom	Nationalité	Classement (National- International)	Année de naissance
1					
2					
3					
4					
5					

Nom arbitre :

6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					

A retourner pour le mercredi **6 novembre 2002** par courrier à
CE MELUN – Salle Ernest REVENU
Complexe sportif
Place de la Motte aux Cailles
77000 MELUN
ou par
FAX : 01 64 39 17 58
ou par
e-mail : cerclescrime.melun@wanadoo.fr

HEBERGEMENT

HOTELS Avec RESTAURANT	
HOTEL IBIS Route de MEAUX 77000 MELUN ☎ 01 60 68 42 45 ☎ 01 64 09 62 00	KYRIAD ZA Saint Nicolas 77950 RUBELLES ☎ 01 64 52 41 41 ☎ 01 64 52 26 00
CAMPANILE 346 Rue Capt Bernard de Poret 77190 DAMMARIE LES LYS ☎ 01 64 37 51 51 ☎ 01 64 37 75 18	CAMPANILE 260 Avenue Europe ZA 77246 VERT ST DENIS ☎ 01 64 09 32 00 ☎ 01 64 09 39 75
Au GERMELOY 338 Rue Raymond HERVILLARD 77000 VAUX LE PENIL ☎ 01 64 09 19 19 ☎ 01 60 68 27 54	BLEU MARINE HOTEL Route de Fontainebleau 77000 MELUN La ROCHETTE ☎ 01 64 39 04 40 ☎ 01 64 39 94 10

HOTELS Sans RESTAURANT		
FORMULE 1 Rue de l'industrie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE ☎ 01 64 41 72 22 ☎ 01 64 10 98 11	FORMULE 1 ZA Saint Nicolas 77000 RUBELLES ☎ 01 64 38 92 10 ☎ 01 60 59 03 95	AKENA ZA Saint Nicolas 77000 RUBELLES ☎ 01 64 09 46 80 ☎ 01 64 09 51 56